

Arrêté du 4.mai 2000 portant nomination au comité technique paritaire spécial commun aux directions régionales de l'environnement

NOR: ATEG0090252A

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, .
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;
Vu le décret n° 97-715 du 11 juin 1997 relatif aux attributions de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;
Vu l'arrêté du 10 septembre 1993 portant création d'un comité technique paritaire spécial commun aux directions régionales de l'environnement ;
Vu l'arrêté du 1^{er} avril 1998 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel au comité technique paritaire spécial commun aux directions régionales de l'environnement ;
Vu l'arrêté du 19 juin 1998 modifié portant nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel au comité technique paritaire spécial commun aux directions régionales de l'environnement ;
Sur proposition, des organisations syndicales,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Est nommé en . qualité de représentant de l'administration :
Membre suppléant :
- M. Sinoir (Michel) directeur régional de l'environnement Guadeloupe, en remplacement de M. Foucrier (Christian).
Sont nommés en qualité de représentants du personnel :
- au titre de la CFDT : membre titulaire, M. Lery (Simon) en remplacement de M. Fevrier (Maurice),
- au titre de la CGT : membre suppléant, M. Le Trionnaire (Yves) en remplacement de M. Ortuno (Jean-Pierre).
Art. 3. - Le directeur général . de l'administration et du développement est, chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.
Fait à Paris, le 4 mai 2000.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général
de l'administration et du développement :
*Le sous-directeur des ressources
humaines,
M. DAVY*